

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 29 septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Blausasc, au siège de la Communauté de Communes.

DEPARTEMENT
des ALPES-MARITIMES

Communauté de
Communes du Pays
des Paillons

OBJET :

Représentants de la CCPP à
la commission de suivi de
site « Brenntag » à Contes

Etaient présents : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Pierre Donadey, Maurice Lavagna, Gérard Branda,, Jean-Marc Rancurel Madame Christine Beille-Toursher, Monsieur Michel Calmet, Madame Monique Giraud-Lazzari Messieurs Noël Albin, Christian Dragoni, Mesdames Martine Brun, Evelyne Laborde, Sandrine Barralis, Monsieur Gérard Saramito, Madame Michèle Maurel, Monsieur Alain Alessio, Mesdames Lykke Saviane, Nadine Ezingoard, Monsieur Alain Michellis Madame Nicole Colombo, Monsieur Armand Gasiglia, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Mesdames Christiane Blanc-Ricort, Béatrice Ellul, Monsieur Serge Castan et Madame Germaine Millo formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Monsieur Michel Lottier par Madame Evelyne Laborde, Monsieur Gérard De Zordo par Monsieur Francis Tujague,

Madame Béatrice Ellul a été nommée secrétaire de séance.

Décision n° 22 09 07

Monsieur Rancurel, vice-président délégué à l'aménagement du territoire, expose que la communauté de communes a été récemment sollicitée par le Préfet des Alpes-Maritimes dans le cadre des articles L.125-2-1 et R125-8-1 du code de l'environnement : une commission de suivi de site de la société BRENNTAG à Contes va être prochainement constituée.

Cette commission comprend 5 collèges qui bénéficient chacun du même poids dans la prise de décision, et ses membres sont nommés pour une durée de 5 ans.

Pour le collège « élus des collectivités territoriales et d'EPCI », il est nécessaire de désigner un membre titulaire et un membre suppléant pour représenter la CCPP.

Lors du Bureau du 5 septembre 2022, il a été proposé de nommer :

- Mme Monique Giraud-Lazzari, Maire de Coaraze et vice-présidente en charge du développement durable, en tant que membre titulaire
- M. Jean-Marc Rancurel, Maire de Peillon et vice-président à l'aménagement du territoire, en tant que membre suppléant.

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de son vice-président,
après en avoir délibéré,**

-Décide de désigner les représentants de la CCPP suivants pour la commission en objet :

- Mme Monique Giraud-Lazzari (titulaire)
- M. Jean-Marc Rancurel (suppléant)

AR Prefecture

006-240600593-20220929-CC220907-DE
Reçu le 30/09/2022
Publié le 30/09/2022

Nombre de conseillers en exercice : 30

Nombre de présents : 28

Nombre de votants : 30

Décision n° 22 09 07

Pour : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Pierre Donadey, Maurice Lavagna, Michel Lottier, Gérard Branda,, Jean-Marc Rancurel Madame Christine Beille-Toursher, Monsieur Michel Calmet, Madame Monique Giraud-Lazzari Messieurs Noël Albin, Christian Dragoni, Mesdames Martine Brun, Evelyne Laborde, Sandrine Barralis, Monsieur Gérard Saramito, Madame Michèle Maurel, Monsieur Alain Alessio, Madame Lykke Saviane, Monsieur Gérard De Zordo, Madame Nadine Ezingeard, Monsieur Alain Michellis Madame Nicole Colombo, Monsieur Armand Gasiglia, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Mesdames Christiane Blanc-Ricort, Béatrice Ellul, Monsieur Serge Castan et Madame Germaine Millo
Contre : /
Abstentions : /

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE
B. ELLUL

LE PRESIDENT
C. PIAZZA